



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
CANTON DE BRIEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
BRIEY

Compte rendu du conseil de communauté

Convoqués le
6 février 2009
Affiché le
10 février 2009
Titulaires : 34
Présents : 25
Absents : 3
Pouvoirs : 1
Suppléants : 5

SEANCE DU 26 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le vingt six février à dix neuf heures, la communauté de communes du Pays de Briey s'est réunie à La Maison du Développement et de l'Intercommunalité sous la Présidence de Monsieur Guy VATTIER.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Mesdames AUDDINO – BELLARIA – LEONARD - MOURTON – BLASINSKI – MUSATO - THOUVENIN – Messieurs BERG - DI BENEDETTO – PERTUY - VATTIER- DIETSCH – DUPONT - MIANO – ROTT - DECLERCK – JEAN PHILIPPE – HYPOLITE – JODEL - JACOB - BENAUD – HENRY – FORTUNAT – HIRSCH – SANTORO.

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Messieurs BELISSONT – VICARI - Madame AGOGUE.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Madame ENGELMANN remplace Madame BRAUN – Mademoiselle BARTH remplace Monsieur COLLINET – Monsieur AUBURTIN remplace Madame LEVASSEUR – Monsieur MAURICE remplace Monsieur DANTE – Monsieur HIRTZBERGER remplace Monsieur JANEZIC

POUVOIRS : Monsieur WOJDACKI donne pouvoir à Monsieur VATTIER

INVITES PRESENTS : Madame SARAZIN - Messieurs KUSIOR – SARAZIN - TOVANY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame AUDDINO.

1 – budget général : débat d'orientation budgétaire 2009

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, approuve le débat d'orientation budgétaire.

2 – budget eau : débat d'orientation budgétaire 2009

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, approuve le débat d'orientation budgétaire.

3 - Convention prévention et santé au travail avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle dans le cadre de la prévention et de la santé au travail.

4 – Avenant n°1 au contrat d'exploitation des installations thermiques de l'Espace Culturel Saint Pierremont

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°1 avec la société DALKIA.

5 – Fixations de différents tarifs

5 – A – Fixation de tarifs de vente de boissons et de petite restauration dans le cadre de manifestations organisées par la CCPB

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise la vente de boissons et de petite restauration aux prix de vente suivants :

- boissons non alcoolisées : 1 € la canette
- boissons chaudes : 0,50 € le gobelet de 20 cl
- crêpe au sucre ou gaufre : 1 €
- crêpe ou gaufre garnie : 1,50 €
- supplément sur gaufre ou crêpe : 0,50 €
- sandwichs divers : 1,50 €

5 – B : Fixation d'un tarif de vente de cartes postales

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, accepte la vente de cartes postales au prix unitaire de 0,50 €.

5 – C – Fixation de tarifs de vente

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, fixe les tarifs de vente pour :

- **la vente de la cavalerie**

- Fuentes : 1500 / 1800 €
 - Tamaro : 1700 / 2200 €
 - Rodrigo : 500 / 800 €
 - Meint Frouck : 7000 / 10000 €
- Ces prix sont négociables

- **la vente de deux selles d'occasion**

- tarif unitaire 350 €

- **la vente de matériel d'occasion divers**

forfait matériel divers usagé (licol, filets, couvertures, matériel de pansage) : 400 €

6 - Etude de faisabilité technique et économique du développement d'un réseau de chauffage urbain bois énergie – ville de Briey

La ville de Briey souhaite engager une réflexion visant à implanter une unité de production de chaleur avec réseau de distribution à partir du bois énergie.

Cet équipement serait implanté à proximité de la cité scolaire Louis Bertrand et de l'hôpital Maillot et pourrait alors distribuer de la chaleur jusqu'au complexe Merkel où se situent la piscine intercommunale et à proximité, le centre Lino Ventura (cyber espace et accueil périscolaire les Baladins). La CCPB pourrait alors s'inscrire dans une démarche de développement durable en se connectant à ce réseau de chaleur. Pour se faire, il convient de lancer une étude de faisabilité. Cette étude sera pilotée par la ville de Briey et cofinancée par l'ADEME Lorraine et le Conseil Régional de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- approuve le projet d'étude sur la faisabilité technique et économique du développement d'un réseau de chauffage urbain bois énergie sur le quartier « Briey Haut »,
- approuve le plan d'investissement et de financement prévisionnel,
- décide de verser à la ville de Briey une contribution de 500 €

Dépenses :

- coût de l'étude :	3652 €HT	4367,79 €TTC
---------------------	----------	--------------

Recettes :

- ADEME – Conseil Régional :	2556,40 €
- FCTVA :	676,22 €
- CCPB :	500,00 €
- Ville de Briey :	635,17 €

TOTAL TTC	4367,79 €
-----------	-----------

7 - Convention pour la réalisation d'un chantier d'insertion entre la CCPB, la ville de Briey et l'association ALISES pour l'année 2009

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- décide d'être partenaire de la convention pour la réalisation d'un chantier d'insertion entre la ville de Briey, la Communauté de Communes du Pays de Briey et l'Association ALISES pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009,
- autorise le Président ou un Vice-Président à signer la convention pour la réalisation d'un chantier d'insertion entre la Communauté de Communes du Pays de Briey, la ville de Briey et l'association ALISES.

8 - Convention cadre entre la CCPB et l'EPFL Lorraine

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- valide la convention cadre entre la Communauté de Communes du Pays de Briey et l'EPFL Lorraine,

- autorise le Président dans le cadre de la compétence « Aménagement de l'Espace » à signer cette convention déterminante pour le développement futur de la CCPB et de ses communes membres.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

9 - Désignation d'un représentant de la CCPB au conseil d'administration du CAPEMM

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, désigne Monsieur François DIETSCH.

10 - Convention de partenariat entre la CCPB et la Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ) dans le cadre de l'opération urbaine en faveur de l'artisanat et du commerce

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention qui a pour objet la participation de la CCJ à la mise en place et à l'animation de l'opération urbaine en faveur de l'artisanat et du commerce sur le territoire de la CCPB, par la mutualisation de moyens techniques et humain dont dispose la CCJ.

11 - Convention d'objectifs et de partenariat avec l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Mancieulles

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

Le Président,

Guy VATTIER,
Maire de Briey.